

# MAIRIE DE SAINT-CHRISTOPHE-EN-BRESSE

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

*du 10 juin 2024 à 18 heures 30*

*Conseillers présents :* Thierry RAVAT, Maire, Patrick DUBETIER, Véronique CRENAUT-GAUDILLAT, Louis MERCIER adjoints, Gilles JEANNIN, Maud GARNIER, Franck LORY, Karine PHILIPPE, Dominique CAGNE, Brigitte LAURENT, Yann JOLY,

*Conseillers absents excusés :* Sophie RAGONDET pouvoir à Véronique CRENAUT-GAUDILLAT, Daniel LIOCHON pouvoir à Franck LORY, Franck BERNARD pouvoir à Gilles JEANNIN, Hélène BLONDEAU

*Secrétaire de séance :* Maud GARNIER

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance en date du 16 mai 2024

### **TARIFS GARDERIE PERISCOLAIRE 2024-2025**

Monsieur le Maire rappelle les tarifs de la garderie périscolaire pour l'année scolaire en cours.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les nouveaux tarifs pour l'année scolaire 2024-2025 comme suit :

-Matin de 7 h 15 à 8 h 50 : 2,20 €

-Soir de 16 h 30 à 18 h : 3, 95 €

### **TARIFS CANTINE 2024-2025**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, compte tenu de l'inflation, du coût des marchandises, propose d'augmenter les tarifs de la cantine comme suit pour l'année scolaire 2024-2025.

#### **Enfant :**

-repas régulier (forfait) : 4, 30 € le repas

-repas occasionnel : 5, 30 € le repas

**Adulte :** 8, 50 € le repas

### **TARIFS MAISON POUR TOUS**

Monsieur le Maire, rappelle les tarifs de la Maison Pour Tous.

Il rappelle le coût actuel correspondant à la contribution de la consommation d'électricité qui s'élève à 0,50 € / kwh, la location de 180 € pour les habitants de la commune et de 280 € pour les personnes extérieures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-Décide à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 de ne pas changer le tarif de 0, 50 € /kwh d'électricité consommé

-Fixe les tarifs de la location de la salle à 190 € pour les habitants de la commune, 300 € pour les personnes extérieures. Précise que les locataires doivent verser un acompte lors de la réservation correspondant à la moitié du prix de la location, et verser le solde à la fin de la période de location.

-Pour les associations : 1<sup>ère</sup> location gratuite, puis dès la 2<sup>ème</sup> location 190 €, pas de facturation pour l'électricité.

-Caution de 450 € uniquement pour les locations aux particuliers

-Caution ménage de 50 € uniquement pour les particuliers

-Caution tri déchets 50 €

## **ELECTIONS LEGISLATIVES**

Le Conseil Municipal définit la composition du bureau électoral pour les élections législatives du 30 juin et du 7 juillet 2024.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Planning travaux d'été :
  - Du 8 au 13 juillet : déménagement classe CM1/CM2
  - Ecole maternelle : déménagement le 06 juillet et le 8 juillet, démontage plafond des 2 salles de classe les 8.9.10 juillet, peinture classe semaine 30 à 34, réaménagement semaine 35
- Guinguette : installation 11 et 12 juillet, démontage 13 et 15 juillet
- Agenda :
  - Aubade 14 juin à 20 h
  - Conseil de classe 18 juin
  - 26 juin SDIS
  - 27 juin SICED
  - 30 juin et 7 juillet élections législatives

La séance est levée à 20 h 55

*Vu par nous, Maire de la commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BRESSE, pour être affiché à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L.121.17 du Code des Communes.*

à SAINT-CHRISTOPHE-EN-BRESSE, le 11 juin 2024

Le Maire  
Thierry RAVAT